

COMPTE RENDU COMITES DE PILOTAGE DU 8 DECEMBRE 2017, LAURIS
Site Natura 2000 FR9301585 ZSC - « Massif du Luberon »
Site Natura 2000 FR9301575 ZPS - « Massif du Petit Luberon »

Etaient présents

Prénom NOM	Qualité
J. COMBE	Maire de Mérindol, Présidente de la Commission Biodiversité du PNRL
C. TARDIEU	Rapporteur scientifique CSRPN
C. PONCHON	Conservatoire d'espaces naturels (CEN) PACA
JL. BOQUIS	Mairie de Maubec
Y. PRIMO	Adjointe au Maire de Puyvert
R. CICERO	1 ^{er} adjoint mairie d'Auribeau
P. GILLET	DREAL
J. DULAC	Office national des Forêts
H. BAUDRILLER-CACAUD	CRPF
P. DURET	FFME
J. DECUIGNIERES	Maire de La Bastidonne
F. ALBALAT	GCP
O. HAMEAU	LPO
N. GIRARD	Maire des Taillades
P. CUREZ	Comité départemental de la randonnée pédestre (CDRP) 84
M. LE BARON	AFB. Service de Vaucluse
R. GUILLAUME	Fédération départementale des chasseurs (FDC) 84
E. GUTIERREZ	DDT 84
A. SALVAUDON	Coordinateur Natura 2000 du Parc naturel régional du Luberon (PNRL)
S. BOURLON	Chargée d'études Natura 2000 du PNRL
J. BAUDAT-FRANCESCHI	Chargé d'études Faune et Natura 2000 du PNRL

Etaient excusés

F. YERNAUX	Cyclotourisme de Vaucluse
Mme. DE LUZE	Mairie de Mirabeau
A.C. REUS	Mairie de Cucuron
G. MARTIN	Maire de Sivergues
P. FISCHER	Maire de Montfuron
A. DEILLE	Maire d'Oppède
A. BOUFFIER	Maire de Montjustin
R. KITAEFF	Mairie de Gordes
G. MAGNE	Maire de Saint Saturnin lès Apt
R. MASSETTE	Président du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence
N. MILESI	Chambre d'Agriculture de Vaucluse
M. INGRAND & G. PEYROTTY	Office National des Forêts des Alpes de Haute Provence
A. GUILLERMIN et C. PESCE	Fédération des Chasseurs du 04
C. DUFRESNE	Conseil Départemental de Vaucluse
R. CASTELLANI	Président AVEC : l'association a demandé à se retirer du COPIL (cf. explication ci-après)
P. PELLEGRIN	Mairie de Montjustin
A. CAHOUR	Commune de Maubec

Réunion du comité de pilotage (copil) :

Monsieur l'Adjoint au Maire de Lauris ouvre la séance à 9h30 en accueillant les membres du comité de pilotage.

Cette réunion a pour principal objet de présenter le bilan de l'année d'animation 2017 des deux sites Natura 2000 ainsi que les perspectives pour l'année 2018.

SITE NATURA 2000 FR9301575 ZSC - « MASSIF DU LUBERON »

S. BOURLON, chargée d'études du site Natura 2000 Habitats naturels Faune & Flore « Massif du Luberon », rappelle synthétiquement les éléments du DOCOB (enjeux, objectifs, actions) et présente le bilan d'animation (*cf.* document de bilan juin 2016-2017) et les perspectives (*cf. diaporama joint au présent compte rendu*).

DISCUSSIONS :

- **Communication, sensibilisation et concertation**

J.-L. BOQUIS pose la question sur le renouvellement de la formation à l'animation Nature « *Sortir dans le Luberon : à la découverte de la biodiversité* » telle qu'elle a été organisée en 2017 par le Parc du Luberon pour les professeurs des écoles. Il y a vraiment une attente et le partenariat peut être maintenu avec l'Education nationale.

- **Gestion des habitats et des espèces**

J. DULAC et P. GILLET expliquent les difficultés liées à l'obligation de non superposition PAC/contrats Natura 2000 pour empêcher le double financement européen. Il est impossible dans ces conditions que les éleveurs touchent des aides pour leur pâturage en même temps que des travaux soient programmés sur la zone via un contrat Natura 2000. Il n'y a pas d'évolution envisageable au niveau national, il faudra voir les possibilités via la nouvelle circulaire de gestion Natura 2000 en cours de préparation. Arbitrages ministères MAFF/MEDD.

O. HAMEAU demande si un projet de restauration des vergers d'amandiers et d'abricotiers est envisagé aux Mayorques.

A. SALVAUDON répond que les abricotiers n'ayant pas résisté, leur gestion a été abandonnée, grillage retiré. Le Parc du Luberon est très favorable à replanter des amandiers (variétés anciennes). S. BOURLON pourra voir si ce sera finançable par Natura 2000 (objectif espèces de la Directive européenne associées à cet arbre) ou plus probablement monter une opération bénévole par exemple avec des écoles. Le cas du Lézard ocellé, qui utilise les vieux amandiers comme gîte, et est présent aux Mayorques, est évoqué. J. BAUDAT-FRANCESCHI rappelle que malheureusement cette espèce menacée n'est pas inscrite sur les listes de la directive Habitats. Il faudra donc trouver d'autres espèces éligibles au financement Natura 2000.

O. HAMEAU souligne l'importance du lien à faire entre les réouvertures pastorales et l'intérêt très positif pour certaines espèces comme la Pie-Grièche méridionale qui a refait son apparition après les travaux sur la Crau des Mayorques.

P. GILLET explique que le suivi de l'efficacité des mesures pour les passereaux peut être financé (suivis des populations après travaux avec un état zéro juste avant).

J. BAUDAT-FRANCESCHI précise que ce sujet de l'évaluation des mesures pour les passereaux, et précisément ce qui concerne la Pie-grièche méridionale, a été abordé durant la RCPA (=réunion de programmation DDT-DREAL-Animateur N2000) de la ZPS « Petit-Luberon », ayant eu lieu la

semaine précédente. Il y a une volonté du parc de renforcer en 2018 les actions en faveur des passereaux dans la ZPS, avec l'objectif d'être à même d'en évaluer l'efficacité.

O. HAMEAU demande où en sont les possibilités de brûlage dirigé. S. BOURLON et J. DULAC expliquent que la technique du brûlage dirigé n'est pas exclue ; mais se pose le problème de la disponibilité des équipes ONF et des conditions météorologiques (fenêtres favorables très limitées et reports fréquents d'une année sur l'autre). Il faut le programmer en début de contrat N2000 pour être sûrs d'avoir plusieurs saisons devant soi. G. ROBERT demande si l'anticipation des travaux avant la fin du contrat est possible (en faire plus la première année si les conditions sont favorables). P. GILLET précise que les contrats sont conclus pour 5 ans ; une adaptation du calendrier est possible pour des travaux inscrits dans le dossier financier. Il peut être programmé des contrats avec travaux ponctuels (travaux en une année) ou travaux récurrents (entretiens annuels du site, éventuellement après travaux lourds la première année).

J. BAUDAT-FRANCESCHI précise que d'après des études menées dans la région de Montpellier dans les années 1990, il faudrait pouvoir travailler de façon décennale pour maîtriser la dynamique du Chêne kermès, avec des interventions rapprochées limitant la repousse (de l'ordre d'un brûlage tous les deux ou trois ans durant une dizaine d'années). Le contrôle de cette espèce étant déterminant pour la stratégie pastorale à associer au brûlage.

S. BOURLON insiste sur la nécessité de prioriser l'effort d'ouverture de milieu en croisant les enjeux écologiques (zones prioritaires en fonction des espèces et des habitats), l'usage pastoral (pour avoir un entretien soutenu des zones traitées) et la disponibilité en eau (qui conditionne la présence d'un troupeau). Les zones prioritaires seront définies avec les partenaires.

- **Etudes et suivis scientifiques**

F. ALBALAT explique que le Plan Régional d'Actions Chiroptères (PRAC) est en cours de révision. Il définit notamment les priorités de colonies de chauves-souris à suivre au niveau régional. Concernant l'étude par télémétrie qui est prévue sur le Grand rhinolophe (colonie de Buoux), elle alerte sur la technique qui serait utilisée, expérimentale utilisant des balises GPS fixées sur les animaux suivis. Elle explique que cette technique a été utilisée pour la première fois en France récemment, et que les premiers retours d'expérience font état de certaines limites. Une étude menée sur la Grande Noctule, espèce beaucoup plus grosse, a employé une balise GPS avec pile dépassant 8% du poids de l'animal. F. ALBALAT rappelle que les préconisations en matière de bonnes pratiques au niveau national sont d'employer des appareils dont le poids ne doit pas excéder 5% de celui de l'animal équipé. Les données sont enregistrées sur une à deux nuits, il est ensuite nécessaire de recapturer la chauve-souris pour récupérer les données. Est évoqué le cas d'une étude au cours de laquelle une balise n'a pas pu être décollée du dos d'un animal. La télémétrie plus classique utilise des émetteurs VHF, d'un poids très inférieur à ceux des GPS. La technique est bien rodée mais beaucoup plus lourde car nécessite de travailler par triangulations avec au moins 3 équipes sur le terrain.

J. BAUDAT-FRANCESCHI remercie le GCP pour ces informations, que le parc prendra en compte dans ses discussions avec le prestataire retenu pour l'étude. Il précise que ce dernier est expérimenté en la matière, et travaille en lien avec un laboratoire israélien ayant développé ses propres balises GPS. La proposition du prestataire s'appuie sur une technique mixte GPS/VHF, avec concernant le poids des GPS, un seuil de 8% du poids de l'animal, en dessous duquel il va chercher à descendre. J. BAUDAT-FRANCESCHI insiste sur le fait qu'il s'agit d'un suivi "de la dernière chance", et que quelle que soit la technique utilisée (VHF uniquement ou VHF + GPS), les résultats vont de toute manière être difficiles à obtenir, du fait de l'état de dégradation de la colonie (chute des effectifs et absence de reproduction depuis 2 ans).

F. ALBALAT présente l'étude "chauve-souris" et ripisylves financée par l'Agence de l'Eau pilotée par le GCP qui sera menée au niveau régional. Deux recrutements sont prévus en janvier 2018.

- **Evaluations des incidences des projets/Veille à la cohérence actions, projets et politiques publiques**

S. BOURLON explique qu'il n'y a pas eu de diagnostic écologique en forêt privée liée à des plans de gestion. H. BAUDRILLER-CACAUD explique que le CRPF a eu peu de moyens d'animation cette année pour faire sortir des PSG, priorité sur le plateau de Sault pour le moment mais espère un réinvestissement sur le Parc du Luberon.

A. SALVAUDON précise le contexte du massif du Luberon qui est grande part en propriété publique. Elle présente le projet de regroupement de propriétaires à Cheval blanc (zone de piémont, pin d'Alep, prise en compte des enjeux biodiversité).

Concernant les geocaches régulièrement installées sur le territoire par les amateurs de ce jeu, une veille est assurée par le service Education à l'Environnement et au Territoire pour repérer les nouvelles caches installées et alerter les membres de l'équipe puis les installateurs de la cache si elles sont placées près de sites sensibles. Une surveillance des impacts dans les sites sensibles est prévues : ex: grotte de St Euchèr où la cache a été déplacée pour ne pas impacter la colonie de chauves-souris qui y est installée, en ajoutant un texte d'explication sur le site internet sur l'enjeu écologique. F. ALBALAT s'inquiète du fait que cette sensibilisation est seulement au bon vouloir de la personne qui a placé la cache.

Etant donné l'ampleur de la pratique, le Parc du Luberon considère qu'il vaut mieux l'accompagner au mieux par cette veille et sensibilisation au fur et à mesure des nouvelles caches ; cette activité bien guidée peut être utilisée pour tendre vers la mobilisation et la sensibilisation du public à la Nature. Il faut continuer à proposer des solutions pour les sites les plus sensibles avec une présence plus importante à prévoir sur les réseaux sociaux (consulter de temps en temps ce site <http://www.mides.fr/les-dernieres-geocaches-placees>). Le parc reste néanmoins conscient des difficultés qu'il pourrait y avoir en cas de développement trop rapide et important de cette pratique qui s'effectue de manière totalement spontanée sur internet, sans qu'il existe d'interlocuteur précis avec lequel travailler pour éviter les potentiels effets pervers sur la Biodiversité (en particulier le dérangement d'espèces animales sensibles et/ou la dégradation du petit patrimoine bâti).

F. ALBALAT explique qu'une option serait l'installation de geocaches "leurres" à proximité des sites sensibles pour y guider les joueurs et empêcher l'installation de caches au sein des sites sensibles (le jeu impose de respecter une distance minimale entre les caches).

Concernant la pollution lumineuse, J.-L. BOQUIS alerte sur le fait qu'à Maubec les nouvelles ampoules (blanches) sont sans diffusants et sont trop fortes. F. ALBALAT expose le problème des diffusants qui éclairent trop (de façon sphérique). J. BAUDAT-FRANCESCHI expose la réflexion en interne parc sur la longueur d'onde à utiliser : la sensibilité varie selon les espèces, il y a convergence des experts vers l'utilisation des leds ambrées, mais qui émettent une lumière très rougeâtre qui n'est pas bien acceptée par les habitants.

La présentation faite en comité de pilotage sera disponible prochainement sur le site du Parc <https://www.parcduluberon.fr/specifiques/telechargements/telechargements-natura-2000/>

SITE NATURA 2000 FR9301585 ZPS - « MASSIF DU PETIT LUBERON »

J. BAUDAT-FRANCESCHI, chargé d'études Faune et Natura 2000 au PNRL, rappelle les éléments du DOCOB (enjeux, objectifs, actions) de façon synthétique. Le bilan d'animation 2017 (*cf. document de bilan 2017*) est présenté, ainsi que les perspectives 2018 (*cf. diaporama au présent compte rendu*).

DISCUSSIONS :

- **Espèces à enjeux du DOCOB**

Lors de la présentation de la liste des espèces à enjeux du DOCOB, O. HAMEAU intervient pour signaler que plusieurs espèces peuvent être considérées comme très probablement disparues, notamment le Traquet oreillard et la Fauvette à lunettes. Une mise à jour est nécessaire. Il précise que la LPO, en la personne de son collègue A. FLITTI, réalise pour la DREAL une étude des mises à jour des FSD (formulaires standards de données) dans les ZPS, dont le rendu est prévu fin 2018.

J. BAUDAT-FRANCESCHI est en phase avec la nécessité d'une mise à jour des listes d'espèces du DOCOB, précise que ce point est déjà pris en compte dans le travail effectué dans la ZPS, et qu'il sera abordé dans la suite de l'exposé.

P GILLET rappelle que l'actualisation des FSD est assuré par la DREAL PACA (J-M SALLES), avec l'appui technique de la LPO, dans le cadre de l'observatoire régionale des ZPS (ORZPS) pour valider les informations tirées des bases de données régionales, SILENE faune et Faune PACA.

Ajout au CR non évoqué en réunion : Tous les FSD ZPS ont été actualisés en 2017 et seront visibles sur Internet en 2018 (validation MNHN en cours).

O HAMEAU souligne que pour la ZPS « Petit-Luberon », il y a un manque de données disponibles dans les bases de données Faune PACA (LPO) et SILENE (base de données publique).

J BAUDAT-FRANCESCHI rappelle qu'il a complété et renvoyé le tableau demandé par la LPO dans le cadre du travail de suivi évaluation des ZPS qu'elle mène pour la DREAL. Il souligne qu'il y a de toute manière relativement peu de données récoltées dans cette ZPS, ce qui contribue à expliquer les faibles volumes constatés dans les différentes bases de données.

➤ Ajout au CR non évoqué en réunion : *Le manque de données dans SILENE est aussi lié à une absence de saisie, qui figure au bilan d'animation 2017. La saisie dans SILENE est prévue en 2018. Si la saisie annuelle est préconisée, rappelons que les conventions d'animation couvrent 3 ans, et que c'est à cette échéance que l'animateur est tenu pour la saisie (soit ici Juin 2019).*

- **Résultats des suivis et actions 2017**

Aigle de Bonelli

Suite à la présentation du bilan de la nidification 2017 pour l'Aigle de Bonelli, C PONCHON souligne que le couple présent dans la ZPS est le dernier du Vaucluse, pour 16 couples dans les Bouches-du-Rhône sur un total de 34 en France actuellement. L'adulte équipé d'une balise GPS et trouvé mort en Mai 2017 dans les monts de Vaucluse provenait des Alpilles. La balise GPS présentait des dysfonctionnements et seuls des restes de l'oiseau ont été finalement retrouvés. La cause de la mort n'a pas pu être établie.

O HAMEAU informe le COPIL que la LPO travaille actuellement avec ENEDIS sur la commune de Mérindol, afin de résoudre le problème d'une ligne électrique identifiée comme dangereuse pour l'Aigle de Bonelli. J BAUDAT-FRANCESCHI souhaiterait, en tant qu'animateur, être mieux informé du travail en cours sur ce sujet dans la ZPS. Il propose de réfléchir à un partenariat LPO – Parc du

Luberon à ce propos et souligne travailler actuellement sur le secteur de Cavaillon Orgon, point noir du SRCE, où la question se pose de l'impact éventuel des infrastructures électriques.

A SALVAUDON rappelle avoir constaté en 2017 un problème de surmortalité de Faucon crécerelle sur la commune de Lacoste, qui a été signalé à la LPO.

Vautour percnoptère

La présentation est faite du travail sur le Vautour percnoptère (suivi de la nidification 2017 ; approvisionnement et entretien du réseau de placettes de soutien alimentaire), espèce prioritaire qui regroupe la majorité des actions et du temps de travail de l'animateur. Il est rappelé que la région ayant supprimé le financement de l'approvisionnement des placettes, l'animateur a dû reprendre l'action en cours de saison (Juillet 2017). Et que le parc du Luberon a dû assumer cette charge financière non éligible au financement Natura 2000, incluant l'acquisition d'un véhicule 4x4 (un investissement soutenu à 50 % par la région, qui a spécifié qu'il s'agirait de sa dernière contribution financière à ce programme).

O HAMEAU fait observer qu'il faudrait retirer le dispositif anciennement installé dans la paroi rocheuse de nidification située à Rustrel, qui comprend une caméra et des câbles. J BAUDAT-FRANCESCHI précise que ce site n'est pas dans le périmètre de la ZPS, mais à proximité immédiate. Le parc a déjà prévu de procéder à ce nettoyage sur fonds propres d'ici Mars 2018, via un grimpeur professionnel.

Concernant la forte baisse des effectifs reproducteurs du Vautour percnoptère au sein de la ZPS, et plus largement au sein du parc du Luberon, soulignée dans la présentation de l'animateur, C PONCHON tempère le caractère alarmant de cette tendance, en soulignant qu'elle ne s'observe fort heureusement pas au niveau de l'ensemble de la sous population du Sud-Est de la France. Le nombre de couples nicheurs reste actuellement globalement stable autour de 18 à 20, avec de nouveaux sites dans le Vaucluse (hors ZPS Petit-Luberon) ou encore en Ardèche.

Passereaux

Les prospections menées dans la ZPS par l'animateur sur le Traquet oreillard et la Fauvette à lunettes n'ont pas permis de détecter ces espèces en 2017, qui seront déclarées disparues si aucune détection n'intervient en 3 saisons consécutives.

C TARDIEU souligne qu'avant de la déclarer disparue, il serait important de rechercher la Fauvette à lunettes pas uniquement dans les garrigues mais aussi dans les vieux lavandins, un biotope agricole où elle a été trouvée sur le plateau de Valensole. Il faut prendre en compte l'hypothèse d'une disparition en milieu naturel mais d'un maintien localement en milieu agricole. O HAMEAU émet des réserves quant à la présence de ce type de milieux agricoles au sein de la ZPS, et souligne qu'il n'en a pas trouvé sur le plateau de Sault, où il travaille régulièrement.

Concernant la Pie-grièche méridionale, O HAMEAU souligne qu'il est important de concentrer les actions de réouverture du milieu dans les secteurs où l'espèce est encore présente, afin d'agrandir la superficie d'habitat disponible pour les noyaux de populations existants. Le secteur de la Crau des Mayorques lui paraît particulièrement intéressant. Il souligne le caractère d'espèce parapluie de la Pie-grièche méridionale, du fait d'un domaine vital vaste, de l'ordre de 10 ha. Point de vue entièrement partagé par l'animateur, qui souligne que cette espèce est aussi une espèce prioritaire du DOCOB. S BOURLON rappelle les actions de réouverture du milieu réalisées sur le secteur des Mayorques dans le cadre de la ZSC, déjà évoquées lors de sa présentation plus tôt dans la matinée. Elle souligne l'intérêt d'une bonne coordination entre le parc et ses partenaires afin d'arrêter la meilleure stratégie de gestion à adopter avec une définition des secteurs prioritaires à restaurer, qui doit prendre en compte le pastoralisme.

A SALVAUDON évoque le fait que la réouverture des milieux est aussi bénéfique pour l'Aigle de Bonelli, et sollicite l'assistance pour un point là-dessus. J BAUDAT-FRANCESCHI détaille que pour

être efficaces, les actions concernant l'Aigle de Bonelli doivent prendre en compte la gestion de ses proies, principalement le Lapin de Garenne et la Perdrix rouge. Le parc a mené des expérimentations par le Passé, qui n'ont malheureusement pas donné les résultats escomptés. Il considère qu'il s'agit d'un programme qui serait à développer mais qui est potentiellement lourd, et que le parc n'est pas en capacité de le développer de front avec les actions sur le Vautour percnoptère notamment, qui ne sont pas encore pleinement stabilisées à long terme. Il explique qu'il souhaite prendre le temps de développer un dialogue avec les sociétés de Chasse, en particulier concernant le Lapin, espèce clef de voûte des milieux ouverts ; tandis que la Perdrix rouge fait l'objet d'un suivi par l'ONCFS. R GUILLAUME suggère de contacter Jean-Charles GAUDIN, désormais à la retraite, qui a travaillé à l'ONCFS et connaît bien l'historique des actions menées par le passé sur le Lapin de Garenne dans le Petit-Luberon.

C PONCHON précise que l'Aigle de Bonelli chasse aussi beaucoup dans la Durance, où il trouve des opportunités de diversifier son régime alimentaire. Elle rappelle que la compétition avec l'Aigle royal, désormais bien implanté dans la ZPS, est un fait majeur à prendre en compte dans la gestion de l'espèce. Elle suggère le montage d'une opération de suivi télémétrique des Bonelli de la ZPS, afin de connaître précisément leur domaine vital, et d'ajuster les actions de gestion en fonction.

- **Actions en cours et programmation 2018**

La pose des panneaux liés à la signalétique de l'Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope (APPB) soulève l'éventualité d'une mise à jour du texte de l'APPB dédié à la protection des grands rapaces dans la ZPS. A SALVAUDON souligne que se pose la question des drones, qui n'existaient pas lorsque l'APPB a été rédigé.

E GUTIERREZ informe qu'aucun financement spécifique n'est mobilisable du côté de la DDT concernant la modernisation du texte de l'APPB. La concertation sera donc plus efficacement menée dans le cadre de Natura 2000. A SALVAUDON approuve et précise que la concertation doit impliquer les services de l'Etat, les usagers, et les associations concernées. Elle informe que le parc est favorable à une modernisation du texte, mais opposé à toute réduction significative du périmètre de l'APPB. Elle rappelle notamment que le périmètre de la ZPS est le même que celui de l'APPB, qui en constitue ainsi l'assise règlementaire. Une configuration voulue par le parc car particulièrement efficace pour la mise en œuvre de la gestion via Natura 2000. O HAMEAU informe de l'observation récente d'un couple d'Aigle royal posé en haut d'une paroi située dans la combe de Lourmarin, probablement des oiseaux en recherche d'un site de reproduction. Or ce site inclus dans l'APPB est malgré tout fortement fréquenté par les grimpeurs. J BAUDAT-FRANCESCHI souligne que dans un esprit de conciliation des usages, il lui semblerait utile de retoucher à la marge le périmètre de l'APPB, afin d'en sortir certains sites situés en périphérie du massif mais toujours fortement utilisés par les grimpeurs (bords de route par exemple ; cas d'un site école à Oppède) ; et de parallèlement réfléchir à inclure de nouveaux sites dans l'APPB. En particulier dans le secteur de Buoux, où subsistent de belles parois tranquilles et très peu grimpées, pouvant constituer des sites potentiels d'accueil pour les grands rapaces en recherche de nouveaux sites.

La présentation faite en comité de pilotage sera disponible prochainement sur le site du Parc <https://www.parcduluberon.fr/specifiques/telechargements/telechargements-natura-2000/>
